

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
27 juin 2023
Date d'affichage :
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN –

Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD – Jacques ROBERT -

Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE N°35 TP DE VASSY A BIERRY
VALIDATION DES TRAVAUX ET CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, explique que la commission voirie, dans sa séance du 3 avril 2023, a arrêté le programme de travaux 2023 du marché et les travaux annexes hors marché. La réfection de la voie intercommunale n°35 TP entre Vassy sous Pisy et Bierry les Belles Fontaines en enrobés type compomac a été mise en attente des résultats du marché afin de déterminer si les crédits étaient suffisants.

Un montant de 262 000 € a été inscrit au budget primitif, au compte 615231 du Budget Principal.

Le coût du solde du marché de voirie 2022 pour la voirie intercommunale s'élève à 52 000 €.

Le montant global du marché 2023, pour les trois lots, relatif aux VI est de 131 942 € TTC.

Les travaux annexes (sécurisation du passage à gué de Courterolles ; parapets pont de Marzy ; renforcement virage VI 16 VS ; reprise rive VI St André) engagés s'élèvent à 16 288 € TTC.

Reste une enveloppe disponible de 61 770 €.

Les travaux de reprise de la VI 35 TP sont estimés à 117 300 €.

La commission avait fait le choix de réaliser cette voie en 2 années soit un estimatif de 58 650 € TTC par an.

Des devis ont été demandés : 2 réponses ont été reçues.

Après analyse, Monsieur Jean-Michel SABAN propose au Conseil communautaire de retenir l'offre de la société COLAS Etablissement BOURGOGNE OUEST d'AUXERRE, pour un montant de 48 834,26 € HT en 2023 et de 48 834,26 € HT en 2024. L'Index de révision TP 09 s'appliquera sur le prix de 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la réalisation de la VI 35 TP en deux tranches.

RETIENT l'offre de la société COLAS Etablissement BOURGOGNE OUEST d'Auxerre pour un montant de 48 834.26 € HT (soit 58 601,11 € TTC) pour l'année 2023 et pour un montant de 48 834.26 € HT (soit 58 601,11 € TTC) pour l'année 2024 sur lequel s'appliquera l'index de révision TP09.

AUTORISE le Président à signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIÉE LE 06/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

